

REVUE  
DE LA  
NUMISMATIQUE

**BELGE,**

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,  
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

2<sup>e</sup> SÉRIE. — TOME I.

v. 7-8  
1851-52



**BRUXELLES,**

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ  
9, RUE DE LA MADELEINE.

**1851**

**NUMISMATIQUE LIMBOURGEOISE.**

---

**LES SIRES DE BONGART ET LEURS MONNAIES.**

---

La partie du duché de Limbourg actuel, située sur la rive droite de la Meuse, renfermait, au moyen âge, un grand nombre de seigneuries plus ou moins étendues, mais dont les possesseurs jouissaient presque tous du droit régalien de battre monnaie, les uns par concession impériale, les autres par usurpation consacrée par l'usage.

Les principales de ces seigneuries étaient celles de Fauquemont et de Gronsveld, autour desquelles se groupaient celles de Stein, Elsloo, Bunde, Born, Heyde, Terblyt et autres.

L'histoire numismatique de ces seigneuries est encore peu connue, et les monnaies mêmes frappées par ces dynastes ont été peu étudiées, par suite de leur extrême rareté. Le plus grand obstacle qu'éprouve celui qui veut faire des recherches sur ces nombreuses séries de monnaies, c'est la difficulté de se procurer la généalogie détaillée de ces seigneurs, qui seule peut donner la clef des nombreuses transmissions, que les diverses seigneuries ont éprouvées pendant le moyen âge, transmissions prouvées cependant par la grande variété des armoiries figurées sur les monnaies de cette catégorie.

Le travail pénible que nécessitent l'étude et l'arrangement des lambeaux de généalogie que le temps et les révolutions nous ont laissés, rebute souvent les numismates qui voudraient s'occuper de ces recherches arides. Il est même probable que l'on doit attribuer à cette cause le peu de données que nous possédons sur ces monnaies.

Il est à regretter que d'autres études soient venues distraire M. Lelewel de ses travaux sur les monnaies noires de la Belgique; car ses recherches l'eussent amené à porter ses investigations sur les pièces frappées par nos dynastes limbourgeois, et sa perspicacité et son esprit sagace auraient bientôt éclairci les difficultés qui effrayent encore ceux chez qui la lecture de ses ouvrages a éveillé le désir de consacrer aussi leurs travaux à la numismatique nationale.

L'histoire numismatique des seigneuries de l'Entre-Meuse-et-Rhin reste encore à faire, et il est probable que de longtemps cette lacune ne sera point comblée. Mais si un travail complet sur ces monnaies est encore impossible, les études des amateurs de la numismatique peuvent et doivent tâcher d'éclaircir peu à peu les ténèbres qui couvrent cette partie de la science; les résultats de leurs labeurs pourront ensuite servir de point de départ pour l'entreprise d'une œuvre complète sur cette matière.

Le désir de réunir quelques matériaux pour cet édifice de l'avenir m'a déjà engagé à publier quelques notices sur nos monnaies limbourgeoises. Ce même désir m'a porté à m'occuper de recherches sur celles qu'ont frappées les barons de Bongart, comme seigneurs de Heyde et de Terblyt.

---

La famille de Bongart, qu'on trouve aussi désignée dans les chartes et les chroniques sous le nom de Bomgaard, Vanden Bongart, de Gardinis et de Pomerio, tire son nom et son origine d'un petit domaine situé sous Wylre, canton de Galoppe, duché de Limbourg.

Le plus ancien sire de Bongart, mentionné par le généalogiste Fahne, est, en 1220, Laurent, comme tuteur de Jean de Bongart.

En 1258, 1247 et 1264 figure dans les chartes Adolphe de Bongart.

Godefroid de Bongart inféoda son bien (*curtem suam*) de Bongart au duc de Juliers.

En 1292, Gobelinus de Pomerio figure dans les chartes des sires de Fauquemont; son fils Arnould, châtelain de Rolduc, inféoda de nouveau, en 1300, ses domaines au duc de Juliers.

Gérard de Bongart fut attaché au service de Renaud, sire de Fauquemont; celui-ci lui céda, en 1311, en récompense de ses services, une pension annuelle de 50 marcs dans celle de 200 marcs que le sire de Fauquemont recevait de la ville d'Aix-la-Chapelle. (ERNST, *Cartulaire de Fauquemont*, n° 46.)

I. HERMAN DE BONGART ou de Pomerio, épousa Nella de Recke; il reçut en fief, en 1354, la seigneurie de Bergerhausen (province rhénane, près de Kerpen).

II. SON fils GÉRARD DE BONGART obtint la dignité de chambellan héréditaire du duché de Juliers. Cette dignité lui fut confirmée par l'empereur Louis, en 1356; il aug-

menta ses possessions de la seigneurie de Paffendorf (province rhénane, canton de Bergheim).

III. **RENAUD**, fils de Gérard, épousa Bella de Dortzant ; il souscrivit, en 1361, à l'échange fait entre le duc de Juliers et Renaud de Schoonvorst de la seigneurie de Montjoie contre celle de Caster. Renaud laissa plusieurs enfants, entre autres Anastase qui lui succéda, Gérard et Adam qui épousa Cunégonde d'Eynenberg et qui fut la tige de la branche de Bongart-Eynenberg.

IV. **ANASTASE DE BONGART**, sire de Bongart, Paffendorf et Bergerhausen, chambellan héréditaire et conseiller du duc de Juliers, épousa, en premières noces, Heilke de Dortzant, fille de Herman et de Heilke d'Hochkirchen, et, en secondes noces, Bella de Bergerhausen. De ces deux unions naquirent trois fils : Eustache de Bongart, qui se voua à la carrière ecclésiastique et mourut prévôt à Kerpen, Godard de Bongart, qui succéda à son père, et Guillaume.

V. **GODARD DE BONGART**, sire de Bongart, Paffendorf et Bergerhausen, seigneur gagiste de Duren, épousa Cunégonde de Boureheid, fille de Bernard et de N. d'Elteren. Ils fondèrent, en 1450, le couvent de St-Georges près de Kinsweiler. Godard laissa quatre enfants : Hedwige qui épousa Philippe de Bicken, Bernard, Eustache, qui fut conseiller du duc de Juliers, et Jean qui lui succéda.

VI. **JEAN DE BONGART**, nommé par quelques généalogistes Anastase, et que ERNST, dans sa *Notice sur la maison d'Ar-*

*genteau*, désigne sous le nom d'Eustache, succéda à Godard en 1466 comme sire de Bongart, Paffendorf et Bergerhausen et comme chambellan héréditaire de Juliers. Il remplit aussi les fonctions d'ammen ou écouète à Nörvenich. Il épousa Élisabeth d'Argenteau, fille de Jacques et d'Élise de Corswarem. Jean de Bongart délaissa huit enfants, savoir :

1° Catherine qui épousa Arnould d'Amstenraede, sire de Geleen ;

2° Guillaume qui lui succéda ;

3° Marie-Marguerite qui épousa successivement Arnould de Harf, sire de Neuhof, Carsile de Pallant et Werner de Pallant ;

4° Arnould, amman à Munstereiffel, qui épousa Anne d'Elteren de Vogelsang ;

5° Claire, morte religieuse à Wenau ;

6° Élisabeth, religieuse au même couvent ;

7° Bernard, qui épousa la fille de Guillaume de Torek, héritière de la seigneurie de Neurath, et fut l'auteur de la branche de Bongart-Neurath ;

Et 8° Cunégonde qui fut religieuse à Schweinheim.

VII. GUILLAUME I<sup>er</sup> de Bongart, sire de Bongart, Paffendorf et Bergerhausen, chambellan héréditaire et conseiller du duc de Juliers, amman de Duren et de Nörvenich. Il épousa Marie de Maschelrein, fille de Winand et de Marguerite de Schönrad, héritière des seigneuries de Heyde (commune de Nieuwenhagen, duché de Limbourg), et de Blyt ou Terblyt (commune de Berg près de Fauquemont, duché de Limbourg), qui lui apporta ces seigneuries en

1554. Il acquit aussi la seigneurie de Wynandsraede (commune du même nom, duché de Limbourg). Guillaume I<sup>er</sup> de Bongart laissa quatre enfants :

1<sup>o</sup> Guillaume;

2<sup>o</sup> Agnès, épouse de François de Hanxeler, drossard à Millen, Gangelt et Herstal;

3<sup>o</sup> Werner;

Et 4<sup>o</sup> Catherine, qui épousa Guillaume de Horst, sire de Heimersheim.

Guillaume de Bongart partagea ses seigneuries entre ses deux fils; l'aîné, Guillaume, obtint Heyde, Terblyt et Bergerhausen, et Werner eut Paffendorf, Wynandsraede et la charge de chambellan héréditaire du duché de Juliers.

VIII. GUILLAUME II de Bongart, sire de Heyde, Terblyt et Bergerhausen, épousa Marguerite de Pallant de Berg, fille de Jean de Pallant et d'Élisabeth de Hompesch. Il en eut trois enfants : Guillaume qui lui succéda, Adolphe, chevalier de l'ordre teutonique, commandeur à Coblenec, et Cécile, qui épousa successivement Henri d'Elmpt et Werner de Widendorff de Rostorff.

IX. GUILLAUME III, conseiller privé et chambellan à Juliers, ministre plénipotentiaire à la diète de Ratisbonne, en 1605, amman de Heinsberg, épousa Marie d'Eynatten de Neubourg, fille d'Egide et de Catherine de Reussenberg Stetterich, veuve de Henri de Hochsteden à Noitshausen. De ce mariage sont nés :

1<sup>o</sup> Son successeur Guillaume;

2<sup>o</sup> Cécile, épouse de Théodore d'Oirsbeck;

- 3<sup>o</sup> Mathilde, épouse de Winand d'Instenraede à Mheer ;
- 4<sup>o</sup> Catherine, épouse de Robert de Harff, amman de Geilenkirchen ;
- 5<sup>o</sup> Jean Henri, chanoine à Trèves et à Liège ;
- Et 6<sup>o</sup> Othon, sire de Bergerhausen.

X. GUILLAUME IV, sire de Heyde et Terblyt, épousa Gertrude de Bronckhorst, fille de Thierry et d'Elise de Buren ; il mourut sans laisser de descendants. Son frère,

XI. OTHON, sire de Bergerhausen, lui succéda à Heyde et Terblyt. Ce seigneur jouissait d'un grand crédit auprès de l'électeur de Cologne qui lui accorda successivement les charges de conseiller intime, de maréchal de la cour et d'ammen à Leichenich. Il épousa Anne-Catherine de Lehen à Saffig, qui le rendit père de cinq enfants, savoir : Ferdinand, son successeur, Adolphe, chanoine à Trèves, Marie-Catherine, Marie-Marguerite et Marie-Catherine. Cette dernière épousa Lothaire-Ferdinand de Leyen, et ses deux sœurs moururent en bas âge.

XII. FERDINAND, sire de Bongart, Heyde, Terblyt, Bergerhausen et Roitberg, épousa Marie de Nesselrode de Stein, fille de Bertrand et de Lucie de Hatzfeld. Il mourut en 1663 ; de son mariage il laissa :

1<sup>o</sup> Charles-Lothaire, son successeur ;

2<sup>o</sup> Agnès-Marie, épouse de Philippe-Guillaume de Bongart, fils de Jean de Bongart, sire de Paffendorf et Wynandsraede ;

3<sup>o</sup> Marie-Catherine-Marguerite, épouse de François Wolfgang de Leerath ;

Et 4<sup>o</sup> Marie-Louise, religieuse à Dusseldorf.



XIII. CHARLES-LOTHAIRE de Bongart, sire de Heyde, Terblyt, Roitberg et Bergerhausen, épousa Marie-Anne-Claire de Blanckhart d'Alstorf. Il mourut sans enfants, et laissa ses seigneuries à sa sœur aînée Agnès-Marie, épouse de Philippe-Guillaume de Bongart, qui les apporta à la ligne de Bongart-Paffendorf-Wynandsraede.

XIV. PHILIPPE-GUILLAUME, baron de Bongart, époux d'Agnès-Marie de Bongart, sire de Wynandsraede-Paffendorf, Heyde, Terblyt, Roitberg et Bergerhausen, chambellan héréditaire à Juliers, amman à Caster-Jüchen, conseiller de cour (1). Il laissa dix enfants, savoir :

(1) ANCÊTRES DE PHILIPPE-GUILLAUME DE BONGART.

a). Werner, fils de Guillaume I<sup>er</sup>, qui obtint en partage Paffendorf et Wynandsraede, chambellan héréditaire et conseiller privé du duc de Juliers, amman à Bergheim, mort en 1599. Il épousa, en premières noces, Cécile Schellaert d'Obbendorff de Schinnen, en deuxièmes noces, Catherine de Spies de Frechen, et en troisièmes, Marguerite d'Oirsbeek à Birnich; de ces trois unions il ne laissa que deux enfants : du premier lit, Élisabeth, épouse d'Englebert d'Oirsbeek, et du deuxième lit, son successeur, Werner.

b). Werner II, sire de Paffendorf et de Wynandsraede, chambellan héréditaire, amman à Caster. En 1629, il fut créé baron par l'empereur Ferdinand II; il épousa Anne-Catherine de Vlodorp de Leuth, fille de Guillaume de Vlodorp et de Jeanne de Fels; il mourut en 1645, âgé de 85 ans, et eut six enfants, savoir : 1<sup>o</sup> Guillaume de Bongart, chambellan de l'empereur, chef d'un régiment de cuirassiers, tué à la bataille de Leipzig, en 1651; 2<sup>o</sup> Catherine, morte en bas âge; 3<sup>o</sup> Jeanne, épouse d'Étienne de Quadt de Creuzberg; 4<sup>o</sup> son successeur Jean-Bernard; 5<sup>o</sup> Jeanne-Catherine, épouse d'Adrien de Bermund, et 6<sup>o</sup> Odile, épouse de Théodore de Willich à Winnenthal.

c). Jean-Bernard, baron de Bongart, sire de Wynandsraede et Paffendorf, chambellan héréditaire, maréchal de la cour et amman à Caster. Il

- 1° Marie-Françoise, qui épousa successivement Jean Werner de Bavière et Jean de Harthausen ;
- 2° Anne-Madeleine, religieuse à Mheer ;
- 3° Anne-Odile, chanoinesse à Diehtkirchen ;
- 4° Marie ;
- 5° Félicité ;
- 6° Jean-Guillaume ;
- 7° Joseph , ces quatre derniers morts en bas âge ;
- 8° Hermanne-Élisabeth ;
- 9° Marie-Anne, religieuse à Heinsberg ;
- Et 10° son successeur Clément.

XV. CLEMENT, baron de Bongart, sire de Paffendorf, Heye, Terblyt, Roitberg, Bergerhausen, Wynandsraede, Betterdorff et Gestingen-Pesch. Né le 25 octobre 1695, il épousa Charlotte-Philippine de Walbott-Bassenheim, obtint les charges de chambellan héréditaire du duché de Luxembourg et du comté de Chiny, d'Amman à Caster et Jüchen.

En 1713, il rebâtit le château de Wynandsraede où il aimait à résider.

Fahne termine par Clément sa généalogie de la famille de

épousa 1° Jeanne-Marguerite de Reusehenberg, et 2° Jeanne-Elise d'Isselstein ; de ces deux unions il eut neuf enfants, savoir : Jeanne, religieuse à Cappellen ; Guda, abbesse à Schweinheim ; Christine, religieuse à Mheer ; Philippe-Guillaume, son successeur ; Théodore-Bertrand, capitaine au service de l'empire, tué en 1675, au siège de Bonn ; Éric-Adolphe, officier supérieur, tué en 1695, en Transylvanie ; Jean, moine ; Marie-Ida, morte en bas âge, et Catherine-Élisabeth, religieuse aux Dames-Blanches, à Aix-la-Chapelle.

Bongart; néanmoins ses descendants subsistent encore et résident à Paffendorf.

Les armoiries de Bongart-Paffendorf sont de gueules au chevron d'argent; leur écu est surmonté d'un heaume portant un jeune homme naissant, dont les cheveux et la robe sont composés de bandes de gueules et d'argent.

La branche de Bongart-Neurath portait d'argent à la fasce de sable; au-dessus de la fasce une étoile.

Les Bongart de Heyde et Terblyt portaient d'argent à la fasce de sable et trois cornières pareilles, deux au-dessus et une au-dessous de la fasce. Le heaume se terminait, soit par un chien blanc naissant avec les mêmes fasce et cornières, soit par un vol de sable orné de feuilles de nénuphar.

On ne connaît encore que deux monnaies des sires de Bongart comme seigneurs de Heyde et Terblyt. La première est un thaler, portant à l'avvers sur le champ Saint-Martin à cheval, tourné à gauche, coupant un pan de son manteau en faveur d'un pauvre : avec la légende ✠ SANCTVS • MARTINVS • PATRONVS • IN • HEYD • ET • B.

Au revers les deux écussons d'Argenteau et de Bongart heaumés et ornés de lambrequins avec la légende ✠ PARTEM • QVART • RO • NO • AV • CVDEBAT • D • II • ET • B. Ce thaler frappé à l'imitation des *Krüppel* ou *Bettler thalers* de Philippe de Montmorency, comte de Horn, ne peut être attribué qu'à Guillaume I<sup>er</sup>, sire de Bongart, contemporain de Philippe de Horn, et qui venait d'obtenir en 1554, par sa femme, les seigneuries de Heyde et Bleyd (Terblyt), et avait le droit de porter les armes de la famille d'Argenteau du chef de sa mère Élisabeth d'Argenteau.

Dans son *Vollständiges Thaler Cabinet*, tome I<sup>er</sup>, p. 562,

n° 1733, Madai attribue ce thaler de Heyde et Terblyt à un membre de la famille de Horn de la branche de Beaucignies. Il explique le mot Heyd par Hesdin et la lettre B par Beaucignies. L'erreur de Madai provient de ce qu'il prend l'écusson d'Argenteau, qui se trouve au revers du thaler (d'azur à la croix d'or chargée de cinq coquilles de gueules et cantonnée de seize croix recroisetées d'or, quatre dans chaque canton), pour l'écusson de la famille de Montmorency, qui est d'or à la croix de gueules cantonnée de seize alérions d'azur, quatre dans chaque canton de la croix. On peut facilement s'assurer de l'erreur de Madai en examinant la gravure du thaler qui nous occupe, qu'il donne sur la planche placée vis-à-vis du titre du 1<sup>er</sup> volume de son ouvrage et où il a fait dessiner avec exactitude les armoiries d'Argenteau au lieu de celles de Montmorency. M. de Renesse a partagé aussi l'erreur de Madai, car il attribue également le thaler de Heyde à Philippe de Montmorency (*voir* son catalogue au n° 27164).

Madai explique de la manière suivante l'inscription abrégée du revers : PARTEM QUARTAM ROSÆ NOBILIS AUREÆ CUDEBAT DOMINUS HEYDENÆ et B. Notre thaler serait donc la quatrième partie d'un noble d'or à la rose.

La seconde monnaie de Heyde et Terblyt connue a fait partie du cabinet du comte de Renesse qui la décrit au n° 26944 de son catalogue. Elle porte, à l'avvers, le buste barbu et à tête nue de Guillaume de Bongart, sire de Heyde, entouré de la légende ✠ GVILII :: A :: BVNG :: DO :: HEYD :: au revers dans le champ l'écusson écartelé de Bongart et d'Eynatten-Neubourg (d'argent à la bande de

gueules), entouré de la légende **✠ MO :: NO :: LIB ::  
BA :: I :: BLYT.**

M. Grootte donne le dessin de cette pièce dans son journal numismatique de Hanovre (page 335), et dit qu'elle est de billon, tandis que le catalogue de de Renesse porte qu'elle est d'argent.

Cette monnaie qui porte tous les caractères d'une pièce frappée à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, ne peut être attribuée qu'à Guillaume III de Bongart, sire de Heyde et Terblyt, qui vivait à cette époque et avait le droit de porter les armes d'Eynatten-Neubourg du chef de sa femme, fille d'Egide, sire d'Eynatten-Neubourg.

A. PERREAU.

---